

LIVRET
D'ACCUEIL
DES APPRENANTS
EN SITUATION
DE HANDICAP
2025



creatheque

SOMMAIRE

INTRODUCTION

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL

NOTRE ENGAGEMENT SPÉCIFIQUE

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

UTILITAIRES

LISTE DE ORGANISMES ET CONTACTS

RÉCLAMATIONS

RÉCAPITULATIF DES LIENS

INTRODUCTION

Creatheque s'engage depuis sa création à offrir un accès équitable à la formation pour toutes et tous. Nous considérons que chaque apprenant, quelles que soient ses particularités, doit pouvoir bénéficier de nos formations dans les meilleures conditions possibles.

Les apprenants en situation de handicap bénéficient d'un dispositif d'accueil, d'accompagnement et d'adaptation mis en place pour garantir une égalité des chances et un suivi de qualité.

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL



QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?

Le handicap est défini comme toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions. Les situations peuvent concerner des déficiences physiques, sensorielles, mentales, cognitives, psychiques, un polyhandicap ou un trouble de santé invalidant.

Reconnaissance du handicap

Différentes reconnaissances permettent d'attester officiellement une situation de handicap et de bénéficier d'aides et d'aménagements :

- RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) – délivrée par la MDPH.
- PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) – délivré par la MDPH.
- AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) – délivrée par la CDAPH.
- AEEH (Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé) – délivrée par la MDPH.
- ALD (Affection de Longue Durée) – délivrée par la Sécurité Sociale.

Qui m'accompagne ?

Le Référent Handicap de Createheque vous accompagne du début à la fin de votre formation. Il coordonne les équipes pédagogiques et administratives afin d'adapter le parcours aux besoins spécifiques de chaque apprenant. Il est également en lien avec vos familles, entreprises ou structures partenaires si nécessaire.

Le Référent Handicap

Nom : Loïc LEQUESNE

Téléphone : 06 63 74 20 09

Email : contact@createheque.fr

Le Référent Handicap est votre interlocuteur privilégié pour toute demande d'adaptation. Il est chargé d'écouter, de proposer des solutions réalistes et de coordonner leur mise en œuvre.

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL

Comment se déroule ma formation ?

Quand parler de mon handicap ?

Il est important de signaler votre situation de handicap le plus tôt possible (au moment de l'inscription ou au cours de la préparation de la formation). Cela permet d'anticiper et de mettre en place les aménagements adaptés.

Comment sera adaptée ma formation ?

Lors d'un entretien avec le Référent Handicap, vos besoins spécifiques seront identifiés afin de mettre en place les aménagements nécessaires : temps supplémentaire, supports adaptés, transcription écrite, assistance technique, etc.

Comment sera organisé le suivi de la formation ?

Tout au long de la formation, le Référent Handicap et l'équipe pédagogique restent à votre écoute. Un suivi individualisé est mis en place, garantissant la confidentialité des échanges et la continuité des adaptations.

LA CHARTE RÉGIONALE D'ACCUEIL

La Charte Régionale pour l'accueil des PSH en Pays de la Loire

En 2024 Creatheque a signé la charte d'accueil.

La charte pour l'accueil des apprenants en situation de handicap, portée par la Région des Pays de la Loire et l'Agefiph, a pour objectif de mobiliser tous les partenaires volontaires afin d'appréhender les situations individuelles, adapter l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

Cette démarche répond aux principes fondateurs de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui a redéfini le rôle des acteurs dans le champ du handicap.

Chaque structure qui souhaite s'inscrire dans cette démarche et répondre aux enjeux de cette charte peut le faire volontairement en répondant aux engagements vis-à-vis des bénéficiaires suivants :

- Une collaboration de réseau au service de la réalisation du projet de l'apprenant.
- Des échanges entre la structure et l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet de l'apprenant.
- Un accueil et une information personnalisés
- Une analyse des besoins et de la contractualisation d'un parcours de formation
- Un accompagnement dans les démarches administratives liées à la situation de handicap de l'apprenant
- Un suivi du parcours de l'apprenant et son ajustement en cas de nouveaux besoins
- Une préparation à la sortie du parcours de formation et un suivi post formation

FORMATION ET HANDICAP

C'EST POSSIBLE !



LA CHARTE RÉGIONALE D'ACCUEIL

En permanence

- 1** Collaborer avec nos partenaires pour faciliter la réalisation de votre projet
- 2** Echanger ensemble avec les professionnels qui vous accompagnent tout au long de votre projet
- 3** Adapter votre environnement de formation si nécessaire

Votre référent handicap :

Avant votre formation

- 4** Vous accueillir pour construire votre projet professionnel
- 5** Construire avec vous le parcours de formation le plus adapté

Pendant votre formation

- 6** Ajuster votre parcours de formation en cas de besoins nouveaux

À la fin de votre formation

- 7** Vous guider après la formation pour trouver un emploi

NOTRE ENGAGEMENT SPÉCIFIQUE

Creatheque va au-delà des obligations légales en proposant :

- Des formations 100% accessibles à distance avec prise en main de votre poste de travail.
- Des supports pédagogiques adaptés (gros caractères, fichiers compatibles lecteurs d'écran, vidéos sous-titrées).
- Une hotline gratuite et illimitée après la formation pour répondre à vos besoins.
- La possibilité d'enregistrer les sessions en vidéo pour un visionnage différé.
- Une adaptation des rythmes pédagogiques selon vos contraintes.

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

L'accessibilité numérique consiste à rendre les services de communication au public en ligne accessibles aux personnes handicapées, c'est-à-dire :

- **perceptibles** : par exemple, faciliter la perception visuelle et auditive du contenu par l'utilisateur ; proposer des équivalents textuels à tout contenu non textuel ; créer un contenu qui puisse être présenté de différentes manières sans perte d'information ni de structure (par exemple avec une mise en page simplifiée) ;
- **utilisables** : par exemple, fournir à l'utilisateur des éléments d'orientation pour naviguer, trouver le contenu ; rendre toutes les fonctionnalités accessibles au clavier ; laisser à l'utilisateur suffisamment de temps pour lire et utiliser le contenu ; ne pas concevoir de contenu susceptible de provoquer des crises d'épilepsie ;
- **compréhensibles** : par exemple, faire en sorte que les pages fonctionnent de manière prévisible ; aider l'utilisateur à corriger les erreurs de saisie.
- **robustes** : par exemple, optimiser la compatibilité avec les utilisations actuelles et futures, y compris avec les technologies d'assistance.

Quelques conseils pour naviguer sur le site web

- Pour modifier la taille d'affichage du texte sur PC :

Ctrl + molette de souris, ou Ctrl + pour agrandir, Ctrl – pour diminuer sur PC,

Sur Mac : Commande + et Commande –

- Navigation par tabulation : appuyez sur Tab et répétez jusqu'au lien désiré, et valider par Entrée.

UTILITAIRES

Quelques utilitaires pour les déficients visuels :

- des lecteurs d'écrans
- des navigateurs vocaux
- des navigateurs textuels
- des loupes et assimilés

[Jaws](#) (Job Access With Speech) est un logiciel pour déficients visuels, sous Windows, édité par la société Freedom Scientific. Plus exactement, il s'agit d'un logiciel de revue d'écran lecteur d'écran, qui transforme un texte affiché sur un écran en un texte oral ou un texte en braille.

[NVDA](#) : Une revue d'écran libre et gratuite pour Microsoft Windows XP, Vista et Seven.

[VoiceOver](#) : Pour que les non-voyants ou malvoyants puissent utiliser plus facilement un ordinateur, Apple a conçu VoiceOver, une solution intégrée à chaque Mac. Elle est fiable, simple à apprendre et agréable à utiliser.

La loupe de Windows : sous Windows, en appuyant simultanément sur la touche fenêtre et la lettre U, une partie de l'écran est grossie dans de fortes proportions.

LISTE DE ORGANISMES ET CONTACTS

- AGEFIPH – Aide à l'insertion professionnelle : <https://www.agefiph.fr>
- MDPH – Guichet unique d'accès aux droits : <https://mdphenligne.cnsa.fr>
- FIPHFP – Emploi dans la fonction publique : <https://www.fiphfp.fr>
- CAP EMPLOI – Accompagnement vers l'emploi : <https://www.capemploi.com>
- APF France Handicap – Handicap moteur : <https://www.apf-francehandicap.org>
- UNAPEI – Handicap mental et cognitif : <https://www.unapei.org>
- Fédération France Déficience Auditive – Handicap auditif : <https://www.ffda.fr>

Acteurs locaux :

Le FIPHFP agit, au côté des employeurs publics et de leurs partenaires, en Pays de la Loire. Retrouvez dans cet article les contacts, informations, données chiffrées et actions relatives à votre région.

<https://www.fiphfp.fr/nos-regions/pays-de-la-loire>

02 43 54 11 90

Agefiph Pays de la Loire

<https://www.agefiph.fr/pays-de-la-loire>

Mail : pays-loire@agefiph.asso.fr

0800 11 10 09

34 quai Magellan 44032 Nantes

MDPH

<https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/72>

11 rue de Pied Sec, CS 81906, 72003 LE MANS CEDEX 1

sartheautonomie@sarthe.fr

0800 52 62 72 (numéro vert)

RÉCLAMATIONS

Pour toute information, question ou bien réclamation, vous pouvez :

- contacter le 06 63 74 20 09 ou 02 55 46 69 94, du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00
- nous adresser un courriel à : contact@creatheque.fr.
- remplir le [formulaire de réclamation](#)

RÉCAPITULATIF DES LIENS

Règlement intérieur [ICI](#)

Conditions générales de vente [ICI](#)

Mentions légales [ICI](#)

Politique de confidentialité [ICI](#)

Charte de déontologie [ICI](#)

Réclamations [ICI](#)

Certificat Qualiopi [ICI](#)

CREATHEQUE
VOUS SOUHAITE
UNE EXCELLENTE
FORMATION !